

Accord sur le droit de préhenpsion

Par mariec, le 23/03/2010 à 09:08

Bonjour,

nous vendons la maison de notre père et nous sommes 4 héritiers, la mairie a mis son droit de préhenpsion sur la maison, est ce que les 4 héritiers doivent être tous d'accord pour que la procédure puisse continuer ou est ce que la majorité suffit?merci

Par fif64, le 23/03/2010 à 11:06

Tout le monde doit être d'accord. Si l'un de vous refuse et souhaite retirer la maison de la vente il a le droit. S'il veut demander la fixation du prix par le juge, il a le droit aussi.

S'il retire la maison de la vente, la seule façon de la vendre sera de demander au juge un partage judiciaire qui entrainera une vente aux enchères, qui sera moins avantageuse que la préemption.